

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 31 mars 2022 en session ordinaire.

Ouverture de la séance à 19h30

Présents : BASTIDE Estelle, CHAUVET Marie-Odile, COLLOT Sébastien, FIORITO Samuel, LABORDERIE Nathalie, LAFFONT Eric, Christian MOURIAU, NASCIMBEN Sandrine.

Représentés : LASSALLE Caroline a donné procuration à BASTIDE Estelle, ABRIAT Fabian a donné procuration à LABORDERIE Nathalie, VIGUIE Stéphanie a donné procuration à COLLOT Sébastien.

Absents : -

A l'ordre du jour :

- Approbation du compte rendu du dernier conseil Municipal ;
- Délibération affectation résultats 2021 – commune ;
- Délibération Affectation résultats 2021- assainissement ;
- Délibération approbation du compte de gestion et du compte administratif 2021 budget commune ;
- Délibération approbation du compte de gestion et du compte administratif 2021 budget assainissement ;
- Délibération vote du budget primitif commune 2022 ;
- Délibération vote du budget primitif assainissement 2022 ;
- Délibération fixation 2 taxes 2022 ;
- Délibération approbation du rapport de qualité et prix du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) 2020 ;
- Délibération attribution travaux marché mise en séparatif du réseau de collecte ;
- Délibération modifications statutaires du SDE 82 ;
- Divers.

1. Approbation du dernier compte rendu du Conseils municipal du 03/02/2022.

Approbation du compte rendu du 03/02/2022.

2. Délibération affectation résultats 2021 – commune ;

	RESULTAT CA 2020	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	RESTES A REALISER 2021	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	-128 226,88 €		113 027,32 €	53 314,72 € 38 571,00 €	14 743,72 €	- 29 943,28 €
FONCT	223 146,46 €	55 023,88 €	49 429,31 €			217 551,89 €
	94 919,58 €		162 456,63 €			187 608,61 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021	217 551,89 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	29 943,28 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	187 608,61 €
Total affecté au c/ 1068 :	29 943,28 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2021 A REPRENDRE (LIGNE 001) - 15 199,56 €

3. Délibération Affectation résultats 2021- assainissement ;

	RESULTAT CA 2020	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	RESTES A REALISER 2021	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
			0			
INVEST	- 6 299,89 €	'	- 2 452,16 €	146 059,00 € 120 000,00 €	- 26 059,00 €	- 34 811,05 €
FONCT	- 4 530,16 €		4 850,75 €			320,59 €
	- 10 830,05		2 398,59 €			-34 490,46 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021	320,59 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	320,59 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	- 34 490,46 €
Total affecté au c/ 1068 :	320,59 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2021 A REPENDRE (LIGNE 001) - 8 752,05 €

4. Délibération approbation du compte de gestion et du compte administratif 2021 budget commune ;

Le Conseil Municipal délibère sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Mme LABORDERIE Nathalie, Adjointe, après s'être fait présenter le budget principal et le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultats reportés	-	223 146,46 €	128 226,88 €	-
Opérations de l'exercice	-	49 429,31 €	-	113 027,32 €

Part affectée à l'investissement exercice 2020	-	55 023,88 €	-	-
TOTAUX	-	217 551,89 €	128 226,88	113 027,32 €
Résultats de clôture	-	217 551,89 €	128 226,88 €	113 027,32 €
Restes à réaliser	-	-	53 314,72 €	38 571,00 €
TOTAUX CUMULES	-	217 551,89 €	14 743,72 €	-
RESULTATS DEFINITIFS	-	217 551,89 €	29 943, 28 €	-

2- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux délibérations, aux crédits portés à titres budgétaire aux différents comptes ;

3- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

5-Ont signé au registre des délibérations : F. ABRIAT (procuration à N. LABORDERIE), E. BASTIDE (procuration à C. LASSALE), M. CHAUVET, S. COLLOT, S. FIORITO, N. LABORDERIE, E. LAFFONT, C. LASSALLE, S. NASCIMBEN, S. VIGUIE.

(M. MOURIAU Christian, Maire s'étant retiré lors du vote).

5. Délibération approbation du compte de gestion et du compte administratif 2021 budget assainissement.

Le Conseil Municipal délibère sur le compte administratif de l'exercice 2021 Assainissement dressé par Mme LABORDERIE Nathalie, 2de Adjointe, après s'être fait présenter le budget principal et le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultats reportés	4 530,16 €	-	6 299,89 €	-
Opérations de l'exercice	-	4 850,75 €	2 452,16 €	-
TOTAUX	4 530,16 €	4 850,75 €	8 752,05 €	-
Résultats de clôture		320,59€	8 752,05 €	-
Restes à réaliser	-	-	146 059,00 €	120 000 €
TOTAUX CUMULES	4 530, 16 €	-	26 059,00 €	-
RESULTATS DEFINITIFS	-	320,59€	34 811,05 €	-

2-Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux délibérations, aux crédits portés à titres budgétaire aux différents comptes ;

3-Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4-Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

5-Ont signé au registre des délibérations : F. ABRIAT, E. BASTIDE, M. CHAUVET, S. COLLOT, S. FIORITO, N. LABORDERIE, E. LAFFONT, C. LASSALLE, S. NASCIMBEN, S. VIGUIE

(M. MOURIAU Christian, Maire s'étant retiré lors du vote).

6. Délibération vote budget primitif commune 2022.

Le Maire, présente et fait la lecture du budget primitif 2022 de la commune.

Le Second Adjoint du Maire, invite le Conseil Municipal à délibérer sur ce projet de budget.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés,

APPROUVE l'exposé du Maire,

APPROUVE le Budget Primitif principal pour l'exercice de 2022 arrêté comme suit :

EQUILIBRE FINANCIER AVEC AFFECTATION / FONCTIONNEMENT BP 2021			
DEPENSES		RECETTES	
011 Charges à caractère général	115 961,66 €	70 Produits des services	16 800,00 €
012 Charges de personnel	105 800,00 €	73 Impôts et taxes	123 218,00 €
014 Atténuation Produits	1 392,00 €	74 Dotations	76 217,00 €
65 Charges de gestion courante	45 606,00 €	75 Autres produits gestion	16 000,00 €
66 Charges financières	7 900,00 €	013 Atténuation de charge	1 700,00 €
022 Dépenses imprévues	10 000,00 €	76 Produits financiers	4,00 €
67 Charges exceptionnelles	800,00 €	77 Produits exceptionnelles	430,00 €
023 Virement section investissement	134 517,95 €	002 Excédent de fonctionnement	187 608,61 €
TOTAL	421 977,61 €	TOTAL	421 977,61 €

EQUILIBRE FINANCIER AVEC AFFECTATION / INVESTISSEMENT BP 2021			
DEPENSES		RECETTES	
16 Remboursement capital dette	28 901,00 €	10 Dotations, fonds divers et réserves	34 043,28 €
20/21/23 Immo Corporelle	119 680,95 €	13 Subventions	13 293,00 €
020 Dépenses imprévues	8 829,00 €	021 Virement de la section de fonctionnement	134 517,95 €
041 Opération d'ordre	9 910,80 €	024 Produits des cessions d'immobilisation	4 500,00 €
		041 opérations patrimoniales	9 910,80 €
		165 Dépôts de cautionnements reçus	1 000,00 €
TOTAL	167 321,75 €	TOTAL	197 265,03 €
Reste à réaliser N-1	53 314,72 €	Reste à réaliser N-1	38 571,00 €
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	15 199,56 €		
TOTAL de la section d'investissement	235 836,03 €		235 836,03 €

7. Délibération vote du budget primitif assainissement 2022.

Le Maire, présente et fait la lecture du budget primitif 2022 de l'assainissement.

Le Maire, invite le Conseil Municipal à délibérer sur ce projet de budget.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés,

APPROUVE l'exposé du Maire,

APPROUVE le Budget Primitif principal pour l'exercice de 2022 arrêté comme suit :

EQUILIBRE FINANCIER AVEC AFFECTATION / FONCTIONNEMENT BP 2021			
DEPENSES		RECETTES	
011 Charges à caractère général	1 800,00 €	70 Produits des services	9 172,41 €
66 Charges financières	2 348,00 €	74 Dotations	10 000,00 €
042 Opé. D'ordre transfert entre sections	18 145,00 €	002 Excédent de fonctionnement	320,59 €
		042 Opé. Ordre transfert entre sections	2 800,00 €
TOTAL de la section d'exploitation	22 293,00 €	TOTAL	22 293,00 €

EQUILIBRE FINANCIER AVEC AFFECTATION / INVESTISSEMENT BP 2021			
DEPENSES		RECETTES	
20/21/23 Immo Corporelle	73 794,00 €		
16 emprunts et dettes assimilés	14 065,00 €	021 Virement de la section fonctionnement	-
020 – Dépenses imprévues		13 – Subventions d'investissements reçues	107 325,05 €
040 - Opérations d'ordre	2 800 €	040 Opé. D'ordre transfert entre sections	18 145,00 €
TOTAL	90 659,00 €	TOTAL	125 470,05 €
Reste à réaliser de l'exercice précédent	146 059, 00 €		120 000,00 €
001 solde d'exécution de la section investissement reporté	8 752,05 €		
TOTAL de la section d'investissement	245 470,05 €		245 470,05 €

8. Délibération fixation 2 taxes 2022

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas augmenter le taux de chacune des 2 taxes pour l'année 2022 :

Taxes	Bases notifiées	Taux	Variation	Produit
Taxe foncière PB	162 100	47,96	0 %	77 743
Taxe foncière PNB	26 200	120.37	0 %	31537
TOTAL				109 280

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

- de ne pas augmenter les taux de chacune des 2 Taxes.

9. Délibération approbation du rapport de qualité et prix du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) 2020 ;

Vu le code général des collectivités territoriales notamment les articles L2224-5, D2224-1 et R2224-6 à 17, La commune a transféré à la Communauté de Communes Grand Sud Tarn et Garonne la gestion du service public d'assainissement non collectif sur son territoire.

La Présidente de la communauté de communes présente chaque année le rapport sur le prix et la qualité de ce service aux membres du conseil communautaire.

Par délibération du 27 janvier 2022, le conseil communautaire a pris acte du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif de la CCGSTG pour l'année 2020 et ce dernier a été transmis à l'ensemble des communes afin de le présenter à leur tour à leurs conseillers municipaux.

Après présentation du rapport SPANC 2020, il est demandé au conseil municipal de bien vouloir :

- Prendre acte de ce rapport.

Après délibération, le Conseil Municipal prend acte du rapport de qualité et prix du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) 2020.

10. Délibération attribution travaux marché mise en séparatif du réseau de collecte ;

Délibération annulée : attente retour d'entreprises suite à une insuffisance de précision dans leur offre.

11. Délibération modifications statutaires du SDE 82 ;

Lors de sa réunion du 15 février 2022 le comité syndical du SDE 82 a approuvé la modification de ces statuts

Les statuts du SDE 82 doivent être adaptés afin d'intégrer une nouvelle compétence optionnelle, de préciser un certain nombre d'aspects juridiques liés à l'évolution du secteur énergétique comme de celui des collectivités et d'intégrer des modifications purement rédactionnelles.

Le projet de statuts rénovés du SDE 82 a pour principal objet :

- D'intégrer une nouvelle compétence optionnelle éclairage public
- De préciser le cadre des compétences accessoires exercées
- De mettre en conformité les statuts avec les dispositions du CGCT en matière de nombre de vice-président
- De supprimer l'article 10 non obligatoire et obligeant à une constante mise à jour

Les évolutions sur les compétences concernent :

- L'inscription d'une compétence optionnelle éclairage public intégrée au nouvel article 2-2 ter selon deux options
- soit l'option 1 « investissement »
- soit l'option 2 « investissement, maintenance et exploitation ».

L'éclairage public est un sujet porteur de forts enjeux énergétiques, environnementaux et financier. La mutualisation à l'échelle du SDE 82 permettra aux communes de rationaliser les coûts et la gestion du patrimoine, de bénéficier d'un achat groupé performant pour le matériel d'éclairage public, d'optimiser la performance (performance énergétique, qualité de l'éclairage, sécurité des installations, coûts de fonctionnement...), de fédérer les moyens techniques et humains, d'améliorer la planification et le suivi technique /administratif des opérations réalisées

- des précisions à l'article art 2-3 Activités accessoires à l'objet :
 - au titre d'Eclairage public des précisions sont apportées sur les cas autorisant le recours à des opérations sous mandat pour les collectivités non membres ou des membres n'ayant pas transféré la compétence. Etant entendu que les prestations pour compte de tiers ne doivent intervenir que ponctuellement et n'avoir qu'une importance relative par rapport à l'activité globale du SDE 82
 - au titre de la Production d'énergie : des précisions sont apportées permettant au SDE 82 de prendre des participations dans des sociétés ayant pour objet la production d'énergies renouvelables

Autres modifications statutaires

Organisation du SDE art 3-2-1, mise en conformité des statuts avec les dispositions du CGCT en matière de nombre de vice-président. En effet le nombre de VP relevant exclusivement de la compétence de l'organe délibérant, il n'a pas vocation à figurer dans les statuts du SDE 82. Il sera

fait référence, désormais, à l'article L 5111-10 du CGCT

Suppression de l'article 10 dispositions diverses : recension des textes applicables non obligatoire et obligeant à une constante mise à jour

Vu les articles L5211-17 et L5211-20 du Code Général des Collectivités territoriales

Vu la délibération du comité syndical du SDE 82 du 15 février 2022

Vu le projet de modification statutaire du SDE 82

Le conseil municipal de la commune de Comberouger entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré :

Adopte les statuts modifiés du SDE 82 tels qu'annexés à la présente délibération

12. Divers.

- La secrétaire présente un questionnaire de la MJC au Conseil Municipal concernant le recueil d'informations auprès des communes pour l'accueil de loisirs ados.
- La secrétaire présente un projet intitulé « Après-midi multi jeux en famille » de TOUR DE JEU. Ce projet permet à TOUR DE JEU d'intervenir dans 12 Communes, coût pour la commune : 85 euros l'après-midi. Le Conseil Municipal est intéressé par le projet, TOUR DE JEU sélectionnera 12 communes dans le Département.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire clôture la séance à 20h30.

Le Maire
Christian MOURIAU

